

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 12 décembre 2011
Séance du 5 décembre 2011

6 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MONTES
M. MACHU	Pouvoir à :	M. TAHI
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 34 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, Première Adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs selon la proposition présentée ci-après.



maintenant !

- **Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet**

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet à la mission éco-citoyenneté pour occuper un poste d'opérateur « direct mairie » dont les missions principales sont les suivantes :

- Accueil téléphonique et du public
- Réception des appels des creillois pour tous les problèmes repérés sur la voie publique,
- Gestion de la relation citoyenne,
- Suivie des demandes (réponse aux habitants),
- Travail transversal avec les services municipaux,
- Secrétariat,
- Gestion de l'espace revues, livres, DVD, expositions à destination des creillois,
- Logistique (gestion des matériels de réunion, exposition...),

- **Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet**

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet à la direction des ressources humaines – service gestion administrative du personnel pour assurer le traitement administratif relatif à la gestion des carrières des agents municipaux.

- **Un poste de rédacteur ou de rédacteur principal ou de rédacteur chef (catégorie B) ou d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet**

Pour faire suite à une mobilité interne, il convient de créer un poste de rédacteur ou de rédacteur principal ou de rédacteur chef (catégorie B) ou d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet pour occuper le poste d'assistante au directeur général des services.

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Il vous est demandé d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 5 décembre 2011,
Considérant la nécessité de créer des postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser la création du poste suivant :

- Deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet,
- Un poste de rédacteur ou rédacteur principal ou rédacteur chef (catégorie B) ou d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **15 DEC. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **16 DEC. 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RAY

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16.12.11. Signature Le Maire.



